

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération
n° 2018.10.337

**Convention pour le
rejet et le traitement
des eaux usées de la
commune d'Anais à
la station d'épuration
de la Chignolle
(Champniers) -
Avenant de transfert**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.10.337**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : **Monsieur COURARI**

CONVENTION POUR LE REJET ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE D'ANAI A LA STATION D'EPURATION DE LA CHIGNOLLE (CHAMPNIERS) - AVENANT DE TRANSFERT

L'ancienne communauté de communes de Braconne et Charente et la commune d'Anais avaient conclu, le 28 octobre 2016, une convention pour le traitement des effluents du village de Churet par la station d'épuration de La Chignolle, exploitée par l'ex communauté de communes Braconne et Charente.

À partir du 1^{er} janvier 2017, la création d'une nouvelle intercommunalité du GrandAngoulême, compétente en matière d'assainissement, a entraîné la substitution des anciennes communautés de communes aux contrats conclus par elles, en vertu des articles L.5211-5 et L.5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, la commune d'Anais a transféré à la communauté de communes Cœur de Charente sa compétence « *Gestion du service public d'assainissement non collectif et des services d'assainissement collectif, à l'exclusion de la gestion des eaux pluviales – Elaboration et modification des zonages d'assainissement* ».

Il est proposé aujourd'hui de matérialiser le transfert de la convention pour le traitement des effluents du village de Churet par la station d'épuration de La Chignolle par un avenant de transfert conclu avec la communauté de communes Cœur de Charente.

Pour rappel, sur le périmètre concerné, l'exploitation du service d'assainissement collectif est déléguée à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, domiciliée 22 avenue Marcel Dassault à Toulouse (31500), par le biais d'un contrat d'affermage dont la date d'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

Vu l'arrêté de Monsieur la Préfet de la Charente en date du 16 décembre 2016, portant création d'une communauté d'agglomération résultant de la fusion des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud et Vallée de l'Échelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté de Monsieur la Préfet de la Charente en date du 22 décembre 2017 portant modification des statuts en matière de compétence assainissement de la communauté de communes Cœur de Charente,

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 10 octobre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant de transfert de la convention pour le traitement des effluents du village de Churet par la station d'épuration de La Chignolle à la communauté d'agglomération du GrandAngoulême d'une part et à la communauté de communes Cœur de Charente d'autre part.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant, ainsi que les actes afférents, si nécessaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 octobre 2018	<u>Affiché le :</u> 25 octobre 2018